

États financiers

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Exercice clos le 31 mars 2026

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Table des matières

Exercice clos le 31 mars 2026

Page

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

État de la situation financière	1
État des résultats	2
État de l'évolution des actifs nets (passifs nets)	3
État des flux de trésorerie	4
État des gains et pertes de réévaluation	5
Notes afférentes aux états financiers	6

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Hôpital Communautaire de Cornwall

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Hôpital Communautaire de Cornwall (l'« Hôpital »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets (passifs nets), des flux de trésorerie et des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Hôpital au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de ses actifs nets (passifs nets) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Hôpital conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCSP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Hôpital ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Hôpital.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

MNP s.r.l./LLP

300, rue McGill, Hawkesbury ON, K6A 1P8
300 McGill Street, Hawkesbury ON, K6A 1P8

Tél. : 613.632.4178 Téléc. : 613.632.7703
T: 613.632.4178 F: 613.632.7703

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Hôpital;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Hôpital à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Hôpital à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 4 juin 2026

MNP s.r.l

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de la situation financière

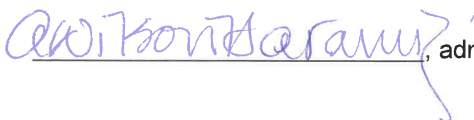
Au 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	34 493 767	31 301 259
Débiteurs (note 6)	7 158 881	7 848 689
Stocks	1 309 743	1 301 926
Charges payées d'avance	2 134 862	1 067 342
	45 097 253	41 519 216
Trésorerie soumise à des restrictions (note 5)	1 946 007	864 990
Immobilisations (note 7)	93 682 254	94 574 856
Swaps de taux d'intérêt (note 10)	304 719	212 263
	141 030 233	137 171 325
Passif, apports reportés et actifs nets (passifs nets)		
Passif à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 8)	42 622 547	37 697 128
Produits reportés	1 973 034	2 384 840
Avantages sociaux futurs (note 9)	625 474	478 303
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 10)	593 000	566 000
	45 814 055	41 126 271
Avantages sociaux futurs (note 9)	5 888 026	6 055 437
Dette à long terme (note 10)	3 552 000	4 145 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 20)	4 334 493	4 006 242
Apports en capital reportés (note 11)	80 666 493	82 534 689
	140 255 067	137 867 639
Actifs nets (passifs nets)		
Investis en immobilisations (note 12)	8 870 761	7 329 167
Non affectés	(8 400 314)	(8 237 744)
	470 447	(908 577)
Gains de réévaluation cumulés	304 719	212 263
	775 166	(696 314)
	141 030 233	137 171 325

Engagements et éventualités (note 13)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration :

 administrateur

 administrateur

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Soins aux patients		
Ministère de la Santé	145 874 338	143 258 110
Autres	20 776 082	19 638 508
Recouvrement		
Suppléments aux chambres	159 000	84 440
Autres	6 136 838	5 883 019
Revenus de placements	956 840	1 090 833
Amortissement des apports reportés afférents à l'équipement	1 787 640	1 755 850
Autres programmes		
Ministère de la Santé	13 152 508	11 709 158
Ministère des Services sociaux et communautaires	3 507 741	3 454 608
	192 350 987	186 874 526
Charges		
Traitements et salaires	81 754 873	79 438 278
Avantages sociaux	25 155 201	24 271 106
Rémunération du personnel médical	16 545 468	16 516 575
Fournitures médicales et chirurgicales	8 540 739	8 917 103
Médicaments et gaz médicaux	9 670 173	9 907 301
Autres fournitures et charges	26 522 871	26 184 150
Bâtiments et terrains	1 319 166	898 799
Amortissement d'immobilisations - équipement	3 485 415	3 387 157
Autres programmes		
Ministère de la Santé	13 542 815	12 168 385
Ministère des Services sociaux et communautaires	3 507 741	3 454 608
	190 044 462	185 143 462
Excédent des produits sur les charges avant les éléments suivants	2 306 525	1 731 064
Intérêts sur la dette à long terme	(143 230)	(151 362)
Amortissement des apports reportés afférents au bâtiment	4 748 340	4 746 445
Charge de désactualisation (OMHSI)	(148 113)	(198 063)
Amortissement d'immobilisations - bâtiment	(5 384 498)	(5 276 273)
	(927 501)	(879 253)
Excédent des produits sur les charges	1 379 024	851 811

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État de l'évolution des actifs nets (passifs nets)

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	2026 Total \$	2025 Total \$
Solde au début de l'exercice	7 329 167	(8 237 744)	(908 577)	(1 760 388)
Excédent des produits sur les charges (note 12 (b))	(2 333 933)	3 712 957	1 379 024	851 811
Variation nette des investissements en immobilisations (note 12 (b))	3 875 527	(3 875 527)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	8 870 761	(8 400 314)	470 447	(908 577)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
	\$	\$
Rentrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 379 024	851 811
Éléments hors trésorerie		
Amortissement d'immobilisations	8 869 913	8 663 430
Charge de désactualisation	148 113	198 063
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(6 535 980)	(6 502 295)
Diminution des avantages sociaux futurs	(20 240)	(32 773)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 15)	4 128 084	6 790 343
	7 968 914	9 968 579
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(7 999 511)	(3 644 361)
Réévaluation OMHSI	180 138	(7 660)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	4 689 984	2 272 535
	(3 129 389)	(1 379 486)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(566 000)	(544 000)
Augmentation nette de la trésorerie	4 273 525	8 045 093
Trésorerie au début de l'exercice	32 166 249	24 121 156
Trésorerie à la fin de l'exercice	36 439 774	32 166 249
Composition de la trésorerie :		
Trésorerie	34 493 767	31 301 259
Trésorerie soumise à des restrictions (immobilisations)	1 946 007	864 990
	36 439 774	32 166 249

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2026, avec informations comparatives de 2025

	2026	2025
	\$	\$
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	212 263	344 702
Gains (pertes) non réalisés sur :		
Swaps de taux d'intérêt	92 456	(132 439)
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	304 719	212 263

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Description de l'organisme

Hôpital Communautaire de Cornwall (l'« Hôpital ») est constitué en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. L'activité principale de l'Hôpital consiste à fournir des services de soins de santé à la population de Cornwall et de la région. L'Hôpital est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonéré de l'impôt sur le revenu à condition de respecter certains critères définis dans ladite loi.

2. Normes comptables futures

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026

Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

En décembre 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (le « Cadre conceptuel »), lequel remplace les aspects conceptuels du chapitre SP 1000, Concepts des états financiers, et du chapitre SP 1100, Objectifs des états financiers. Le Cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux qui sous-tendent l'information financière dans le secteur public, notamment les caractéristiques des entités du secteur public, les objectifs de l'information financière, les principaux utilisateurs des états financiers, les caractéristiques qualitatives de l'information financière ainsi que les concepts généraux relatifs à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation.

Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} avril 2026. L'adoption anticipée est permise. L'adoption du Cadre conceptuel devrait principalement avoir une incidence sur la base d'élaboration des méthodes comptables et sur la présentation des états financiers, plutôt que sur les montants comptabilisés ou évalués.

Niveau d'autorité en tant que sources de PCGR d'annexes du Manuel du secteur public qui constituent des guides d'application

En février 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications visant à clarifier la désignation, au regard des principes comptables généralement reconnus (PCGR), de certaines annexes contenant des indications d'application dans le Manuel de comptabilité du secteur public. Ces modifications confèrent le statut de PCGR à certaines annexes sélectionnées relatives aux produits, aux transferts gouvernementaux, aux instruments financiers ainsi qu'à la présentation des charges réparties, et précisent que les annexes d'indications d'application font partie intégrante des normes qu'elles appuient, plutôt que d'avoir un caractère uniquement illustratif. Des modifications connexes ont également été apportées au chapitre SP 1150, Principes comptables généralement reconnus.

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} avril 2026. Elles sont principalement de nature clarificatrice et ne devraient pas entraîner de changements significatifs aux états financiers de l'Hôpital.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

2. Normes comptables futures (suite)

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026 (suite)

Présentation des états financiers (chapitre SP 1202)

En octobre 2023, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 1202, Présentation des états financiers, qui remplace le chapitre SP 1201 et introduit un nouveau modèle de présentation de l'information financière fondé sur le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public. Le chapitre SP 1202 apporte des modifications à la présentation de l'état de la situation financière, notamment l'introduction de nouvelles catégories de passifs, la présentation d'un état des actifs financiers nets ou des passifs financiers nets, des révisions à l'état des flux de trésorerie ainsi que de nouvelles exigences concernant la présentation des variations des actifs nets ou des passifs nets.

Le chapitre SP 1202 s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} avril. L'adoption anticipée est permise uniquement si le Cadre conceptuel est adopté simultanément, et l'information comparative sera retraitée lors de l'adoption. L'adoption du chapitre SP 1202 devrait entraîner des changements dans la présentation des états financiers de l'Hôpital; toutefois, aucun changement aux montants comptabilisés ou évalués n'est prévu.

Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2030

Immobilisations corporelles (modifications du chapitre SP 3150)

En mai 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications au chapitre SP 3150, Immobilisations corporelles. Ces modifications visent à clarifier certaines définitions et indications relatives aux immobilisations corporelles, à introduire de nouvelles exigences d'information concernant les œuvres d'art, les trésors et biens historiques ainsi que les collections, et à fournir des indications sur le traitement des actifs acquis à une valeur largement inférieure à leur juste valeur.

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1^{er} avril 2030; l'adoption anticipée est permise. Elles devraient être appliquées de façon rétrospective, sous réserve de certaines exceptions qui seront appliquées de façon prospective. La direction ne s'attend pas, à l'heure actuelle, à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers de l'Hôpital, mais continuera d'en évaluer l'impact avant leur adoption.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Méthodes comptables

(a) Constatation des produits

L'Hôpital applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, lesquels comprennent les dons et les subventions gouvernementales.

En vertu de la *Loi sur l'assurance-santé* et de ses règlements d'application, l'Hôpital est principalement financé par la province de l'Ontario selon les accords budgétaires établis par le ministère de la Santé. Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées comme produits dans la période à laquelle elles se rattachent. Les subventions approuvées, mais non reçues à la fin de la période sont inscrites aux débiteurs. Lorsqu'une partie de la subvention s'applique à une période ultérieure, elle est reportée et constatée dans cette période.

Les apports non grevés d'affectations sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir à condition que le montant à recevoir puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception soit raisonnablement assurée.

Les apports grevés d'affectations externes, sauf les apports au fonds de dotation, sont constatés comme produits lorsque les charges correspondantes sont engagées. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode linéaire à un taux correspondant à celui de l'amortissement des immobilisations en question.

Les produits provenant du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, des suppléments aux chambres, et autres revenus sont constatés lorsque le service est rendu ou que la marchandise est vendue.

Les apports au fonds de dotation sont constatés comme augmentations directes de l'actif net de ce fonds.

(b) Apports reçus sous forme de services

De nombreux bénévoles passent beaucoup de temps à aider l'Hôpital dans la réalisation de ses activités et services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ils ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

(c) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût moyen ou du coût de remplacement.

(d) Immobilisations

Les immobilisations acquises, autres que l'équipement mineur, sont comptabilisées au coût. Les immobilisations acquises par contrat de location-acquisition sont d'abord comptabilisées à la valeur actualisée des paiements de location minimums futurs, puis amorties sur leur durée de vie estimative. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus aux activités de l'Hôpital, sa valeur comptable nette est amortie à sa valeur résiduelle. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Méthodes comptables (suite)

(d) Immobilisations (suite)

Le calcul de l'amortissement des coûts et des apports reportés correspondants s'effectue selon la méthode linéaire au moyen des taux annuels suivants, conformément aux lignes directrices du ministère de la Santé :

Améliorations de terrains	5 % à 12,5 %
Bâtiments	2 % à 5 %
Équipement de service des bâtiments	4 % à 10 %
Matériel et mobilier	5 % à 33,33 %
Logiciels et équipement du système d'information	20 % à 33,33 %

Les remplacements d'équipement mineur sont passés en charge dans l'exercice où le remplacement a lieu. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties avant l'achèvement du projet et le début de l'exploitation des installations.

Le coût des rénovations des bâtiments de l'Hôpital qui augmentent de façon importante leur durée de vie utile et leur capacité est comptabilisé dans le coût des immobilisations connexes. Le coût des rénovations visant à adapter les bâtiments aux nouvelles conditions de fonctionnement ou à maintenir l'efficacité normale du fonctionnement est comptabilisé au fur et à mesure que la dépense est engagée.

L'équipement loué en fonction de modalités qui transfèrent la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété à l'Hôpital est comptabilisé sous forme de « contrat de location-acquisition » et donc comptabilisé comme si un bien avait été acheté et qu'un passif était pris en charge. Tout autre équipement en location est comptabilisé sous forme de contrat de location-exploitation.

(e) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque, à la date des états financiers, tous les critères suivants sont remplis :

- il existe une obligation juridique qui oblige à engager des coûts de mise;
- l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Méthodes comptables (suite)

(e) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Un passif au titre de l'enlèvement de l'amiante dans les bâtiments de l'Hôpital a été comptabilisé en fonction des estimations de dépenses futures liées à la rénovation ou la démolition des bâtiments. Le passif est actualisé au moyen de la valeur actualisée et rajusté annuellement pour tenir compte des charges de désactualisation. La comptabilisation d'un passif a entraîné une augmentation connexe des immobilisations corporelles respectives. L'augmentation des immobilisations est amortie conformément aux méthodes comptables d'amortissement énoncées à la note 3 (d). Les coûts d'assainissement réellement engagés sont imputés à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations dans la mesure du passif comptabilisé. Tout écart entre les coûts d'assainissement réellement engagés et le passif correspondant est comptabilisé à l'état des résultats au moment de l'assainissement.

(f) Avantages sociaux futurs

L'Hôpital participe à un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. La comptabilisation du régime se fait comme pour un régime à cotisations déterminées, car les cotisations au régime sont déterminées par l'administrateur du régime et sont passées en charge lorsqu'elles sont dues. La plus récente évaluation réglementaire du financement de ce régime interentreprises, menée en date du 31 décembre 2025, a révélé un actif actuariel de 131,9 milliards de dollars (123 milliards de dollars en 2024) et un passif au titre des prestations constituées de 120,8 milliards de dollars (112,6 milliards de dollars en 2024), donnant lieu à un excédent de 10,8 milliards de dollars (12,4 milliards de dollars en 2024). Cette évaluation a également permis de confirmer que le régime était pleinement provisionné sur une base de solvabilité en date du 31 décembre 2025, selon les hypothèses et les méthodes adoptées dans le cadre de l'exercice.

L'Hôpital comptabilise ses obligations au titre des régimes de retraite à prestations déterminées au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les prestations de retraite et les avantages complémentaires de retraite. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations de retraite constituées et des avantages complémentaires de retraite est effectué selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres facteurs actuariels). La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite remonte au 31 mars 2026, et la prochaine évaluation obligatoire aura lieu le 31 mars 2027.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Méthodes comptables (suite)

(f) Avantages sociaux futurs (suite)

Dans le cas de l'obligation au titre des prestations constituées, les gains ou pertes actuariels découlent des écarts entre les résultats réels et prévus des régimes ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées aux fins de la détermination de l'obligation au titre des prestations constituées. Les gains ou pertes actuariels nets cumulés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Dans le cas des salariés actifs couverts par le régime de retraite, la durée résiduelle moyenne d'activité est de 9,71 ans (9,98 ans en 2024).

Le coût des services passés qui découle des modifications des régimes est constaté immédiatement dans l'exercice où la modification a été apportée.

(g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les dérivés et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont évalués à leur juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les instruments à leur juste valeur, puisque leur gestion et leur évaluation se font selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, après quoi elles passent en état des résultats.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs financiers font tous les ans l'objet d'un test de dépréciation. Lorsqu'une moins-value est jugée durable, le montant de la perte est passé en résultat et, le cas échéant, le gain non réalisé est ajusté dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

Au moment de la vente de l'actif, les gains et pertes non réalisés qui étaient comptabilisés auparavant dans l'état des gains et des pertes de réévaluation font l'objet d'une reprise et sont passés en état des résultats.

La dette à long terme est comptabilisée au coût amorti. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur.

Les normes comptables pour le secteur public exigent des organismes qu'ils classent les mesures de la juste valeur selon une hiérarchie comportant trois niveaux d'information pouvant servir à déterminer la juste valeur :

Niveau 1 – cours non ajustés, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Méthodes comptables (suite)

(g) Instruments financiers (suite)

Niveau 2 – données d'entrée observables directement ou indirectement, autres que celles du niveau 1, telles que les cours, sur des marchés inactifs, pour des actifs ou des passifs ou encore des données du marché qui sont observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;

Niveau 3 – données d'entrée non observables qui ne sont pas fondées sur les activités des marchés et qui sont pertinentes pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs.

(h) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les montants faisant l'objet d'estimations comprennent les obligations au titre des avantages sociaux futurs, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et la valeur comptable des immobilisations. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

4. Emprunt à court terme

L'Hôpital dispose d'une facilité de crédit non renouvelable de 6 000 000 \$ auprès de ses créanciers, dont un montant de valeur nulle avait été utilisé au 31 mars 2026 (valeur nulle en 2025). Cette marge de crédit n'est pas garantie et porte intérêt au taux préférentiel.

L'Hôpital possède aussi une marge de crédit renouvelable de 2 000 000 \$ dont la principale fonction consiste à financer l'acquisition par location de matériel important; cette marge est inutilisée à la fin de l'exercice (inutilisée en 2025).

5. Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie soumise à des restrictions est constituée des éléments suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Trésorerie liée aux immobilisations	1 946 007	864 990

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

6. Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Ministère de la Santé de l'Ontario	1 354 194	2 061 656
Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO)	1 463 293	1 489 810
Autres	5 200 316	4 880 401
	8 017 803	8 431 867
Moins la provision pour créances douteuses	858 922	583 178
	7 158 881	7 848 689

7. Immobilisations

Les immobilisations sont constituées des éléments suivants :

	Coût	Amortissement cumulé	2026 Valeur comptable nette	2025 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 586 644	-	2 586 644	2 586 644
Améliorations de terrains	849 832	663 629	186 203	210 758
Bâtiments	108 657 355	48 671 216	59 986 139	61 780 285
Équipement de service des bâtiments	47 298 451	29 085 969	18 212 482	20 213 373
Matériel et mobilier	47 013 722	42 942 561	4 071 161	1 817 297
Logiciels et équipement du système d'information	27 401 127	18 761 502	8 639 625	7 966 499
	233 807 131	140 124 877	93 682 254	94 574 856

Le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations au 31 mars 2025 se chiffraient à 231 062 883 \$ et à 136 488 027 \$ respectivement.

8. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

	2026	2025
	\$	\$
Traitements et salaires	14 241 488	11 241 565
Vacances et heures accumulées	2 103 985	2 200 528
Passif au titre de l'équité salariale	288 628	288 628
Crédoiteurs et charges à payer	25 988 446	23 966 407
	42 622 547	37 697 128

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

9. Avantages sociaux futurs

L'Hôpital offre à certains employés une assurance-vie ainsi qu'une assurance pour soins de santé et soins dentaires complémentaires. Une étude actuarielle indépendante des prestations de retraite et avantages postérieurs à l'emploi a été entreprise. La dernière évaluation des avantages sociaux futurs a été effectuée le 31 mars 2026. La prochaine évaluation du régime sera en vigueur à compter du 31 mars 2027.

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées pour estimer l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2026	2025
Taux d'actualisation	3,88 %	3,89 %
Taux de croissance des salaires	2,50 %	2,50 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Augmentation des prestations dentaires	2,50 %	2,50 %
Augmentation des prestations santé	4,00 %	4,00 %

La continuité de l'obligation de l'Hôpital au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	6 709 324	5 979 047
Coût des services rendus au cours de la période	346 628	299 038
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	255 722	231 087
Prestations versées	(623 637)	(507 396)
(Gain) perte actuarielle	(160 407)	707 548
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	6 527 630	6 709 324

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

9. Avantages sociaux futurs (suite)

Le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et du passif au titre des prestations constituées se présente comme suit :

	2026	2025
	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	6 527 630	6 709 324
Gains actuariels non amortis	(47 246)	(230 778)
Passif au titre des prestations constituées	6 480 384	6 478 546
Moins la tranche à court terme de l'obligation au titre des prestations constituées	625 474	478 303
Tranche à long terme du passif au titre des avantages sociaux futurs	5 854 910	6 000 243
Ajouter : employés avec droits acquis de l'ALREO	33 116	55 194
	5 888 026	6 055 437

10. Dette à long terme

	2026	2025
	\$	\$
Prêt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 5,00 %, remboursable par versements mensuels mixtes variant entre 34 000 \$ et 38 000 \$, échéant le 28 février 2028	826 000	1 226 000
Prêt à terme à taux fixe portant intérêt au taux de 2,66 %, remboursable par versements mensuels mixtes variant entre 14 000 \$ et 22 000 \$, échéant le 18 décembre 2041	3 319 000	3 485 000
	4 145 000	4 711 000
Moins la tranche à court terme	593 000	566 000
	3 552 000	4 145 000

L'Hôpital a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Le swap vient à échéance en même temps que les emprunts.

La juste valeur du swap de taux d'intérêt au 31 mars 2026, établie à 304 719 \$, est dans une position nette favorable et est comptabilisée dans l'état de la situation financière (212 263 \$ en 2025). Pour l'exercice en cours, la variation de la juste valeur du swap de taux d'intérêt pour l'exercice en cours a donné lieu à la comptabilisation d'un gain non réalisé de 92 456 \$ (perte non réalisée de 132 439 \$ en 2025) dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

10. Dette à long terme (suite)

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée selon le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt se fonde sur les cotations des courtiers. Le caractère raisonnable de ces cotations est vérifié par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, selon les conditions et l'échéance de chaque contrat, et par l'utilisation des taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation pour un instrument similaire.

Les remboursements de capital à effectuer au cours des cinq prochaines années relativement à la dette à long terme s'établissent comme suit :

	\$
2027	593 000
2028	580 000
2029	181 000
2030	186 000
2031	191 000
Années suivantes	2 414 000
	4 145 000

11. Apports en capital reportés

Les apports en capital reportés afférents aux immobilisations comprennent la fraction inutilisée et non amortie des dons et des subventions reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports en capital est comptabilisé en produit dans l'état des résultats.

	2026	2025
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	82 534 689	86 764 449
Dons et subventions supplémentaires reçus	4 689 984	2 272 535
Ajustements	(22 200)	-
Moins les montants amortis par imputation aux produits de l'exercice	(6 535 980)	(6 502 295)
Solde à la fin de l'exercice	80 666 493	82 534 689

Le solde des apports en capital reportés comprend ce qui suit :

	2026	2025
	\$	\$
Apports en capital non amortis utilisés pour l'acquisition d'actifs	80 666 493	82 534 689

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

12. Investissements en immobilisations

(a) Les investissements en immobilisations sont comptabilisés de la façon suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Immobilisations	93 682 254	94 574 856
Sommes financées par :		
Apports reportés afférents aux immobilisations	(80 666 493)	(82 534 689)
Dette à long terme	(4 145 000)	(4 711 000)
	8 870 761	7 329 167

(b) La variation des investissements nets en immobilisations est comptabilisée de la façon suivante :

	2026	2025
	\$	\$
Insuffisance des produits sur les charges :		
Amortissement des apports reportés	6 535 980	6 502 295
Amortissement des immobilisations	(8 869 913)	(8 663 430)
	(2 333 933)	(2 161 135)

	2026	2025
	\$	\$
Variation nette des investissements en immobilisations :		
Acquisition d'immobilisations	7 999 511	3 644 361
Sommes financées par apports reportés	(4 689 984)	(2 272 535)
Remboursement de la dette à long terme	566 000	544 000
	3 875 527	1 915 826

13. Engagements et éventualités

(a) La nature des activités de l'Hôpital fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires en cours ou possibles à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 mars 2026, la direction estime que l'Hôpital a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate. Advenant qu'une réclamation soit accueillie, la direction ne croit pas que celle-ci aurait une incidence importante sur la situation financière de l'Hôpital.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

13. Engagements et éventualités (suite)

(b) Le 1^{er} juillet 1987, un groupe d'organismes de santé (les « souscripteurs ») a créé le Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (le « HIROC »). Le HIROC est enregistré à titre d'assurance mutualité en vertu de la *Loi sur les assurances de l'Ontario*, laquelle autorise des personnes à échanger entre elles des contrats réciproques d'indemnisation ou d'assurance. Le HIROC facilite la fourniture d'une couverture d'assurance-responsabilité aux organismes de santé de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador. Les souscripteurs versent une prime annuelle qui est fixée par calcul actuariel. Ces primes font l'objet d'une évaluation dans le cas de pertes supérieures à la prime que le groupe de souscripteurs pourrait connaître, le cas échéant, pour les années où ils sont souscripteurs. Aucune évaluation de la sorte n'avait été effectuée en date du 31 mars 2026.

Depuis sa création en 1987, le HIROC a accumulé un excédent non affecté représentant le total des primes versées par tous les souscripteurs, plus le revenu de placement, moins l'obligation au titre des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement. Chaque souscripteur dont les primes versées plus le revenu de placement excèdent son obligation envers l'attribution des réserves pour réclamations, les charges et les frais de fonctionnement, pourrait être fondé à recevoir la répartition de sa part de l'excédent non affecté au moment où une telle répartition sera annoncée par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution de la sorte n'avait été annoncée par le HIROC en date du 31 mars 2026.

14. Charges de retraite

Presque tous les employés de l'Hôpital participent au Régime de retraite des hôpitaux de l'Ontario (le « régime »). Il s'agit d'un régime interentreprises à prestations déterminées auquel peuvent participer tous les employés admissibles des employeurs membres de l'Association des hôpitaux de l'Ontario. Le montant des cotisations versées au régime au cours de l'exercice par l'Hôpital au nom des employés s'élevait à 7 296 155 \$ (7 038 901 \$ en 2025) et il figure à l'état des résultats.

La charge de retraite repose sur les estimations les plus probables de la direction du régime, faites en collaboration avec ses actuaires, du montant nécessaire pour donner un niveau d'assurance élevé que les avantages sociaux futurs pourront être entièrement financés par le fonds de retraite, comme le prévoit le régime. L'objectif est de s'assurer que les cotisations que l'employeur verse au régime continuent de correspondre à un pourcentage stable des cotisations versées par les employés.

L'écart entre les prévisions actuarielles des réserves et les résultats techniques peut être important. Tout écart doit habituellement être capitalisé par les participants du régime. Le rapport annuel de 2025 indique que le régime est pleinement capitalisé à 109 %.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

15. Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement

	2026	2025
	\$	\$
Diminution (augmentation) de l'actif à court terme :		
Débiteurs	689 808	305 261
Stocks	(7 817)	260 497
Charges payées d'avance	(1 067 520)	326 185
Augmentation (diminution) du passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 925 419	5 832 134
Produits reportés	(411 806)	66 266
Variation nette du fonds de roulement hors trésorerie	4 128 084	6 790 343

16. Entités apparentées

(a) Fondation de l'Hôpital Communautaire de Cornwall

L'Hôpital a un intérêt financier dans la Fondation de l'Hôpital communautaire de Cornwall (la « Fondation »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci.

La Fondation est constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Son mandat consiste à amasser des fonds pour financer les programmes de l'Hôpital, l'achat d'équipement médical et l'agrandissement et la rénovation de l'édifice, afin d'améliorer la qualité des soins de santé prodigués à la communauté.

Les actifs nets et le résultat des activités de la Fondation ne sont pas inclus dans les états de l'Hôpital.

Les opérations entre personnes morales apparentées qui ne sont pas présentées séparément dans les états financiers comprennent la somme de 2 350 635 \$ (780 306 \$ en 2025) qui a été reçue ou est à recevoir de la Fondation, dont 2 215 052 \$ ont été comptabilisés à titre d'apports reportés et serviront à l'achat prévu d'équipement pour l'Hôpital; le solde a été constaté comme revenus pour compenser les achats d'équipements mineurs.

(b) Auxiliaires de l'Hôpital Communautaire de Cornwall

Les actifs nets et le résultat des activités des Auxiliaires ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital.

L'Hôpital a un intérêt financier dans les Auxiliaires de l'Hôpital Communautaire de Cornwall du fait qu'il maintient des ressources que les Auxiliaires utilisent pour produire des revenus.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

16. Entités apparentées (suite)

(c) Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario

L'Hôpital a un intérêt financier dans l'Association des laboratoires régionaux de l'Est de l'Ontario (« ALREO »), mais n'exerce aucun contrôle sur celle-ci. Les actifs nets et le résultat des activités de l'ALREO ne sont pas inclus dans les états financiers de l'Hôpital. Des services d'un montant de 7 312 742 \$ (7 307 136 \$ en 2025) ont été achetés auprès de l'ALREO et sont inclus dans les autres fournitures et charges de l'état des résultats. Les dépenses engagées par l'Hôpital en salaires et en fournitures, dont le montant s'élève à 192 380 \$ (174 154 \$ en 2025) découlant des essais en laboratoire sont entièrement recouvrables auprès de l'ALREO; 19 094 \$ de ce montant (20 135 \$ en 2025) sont inclus dans les débiteurs et un montant de valeur nulle (227 136 \$ en 2025) est inclus dans les créditeurs au 31 mars 2026.

17. Risques financiers et concentration du risque de crédit :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'Hôpital est exposé au risque de crédit relativement aux débiteurs et à la trésorerie.

L'Hôpital évalue les débiteurs de façon continue et constitue une provision pour créances douteuses à l'égard de tous les montants qui ne sont pas recouvrables. L'exposition maximale au risque de crédit de l'Hôpital au 31 mars 2026 s'élève à la valeur comptable de ces actifs.

La valeur comptable des débiteurs est comptabilisée dans la provision pour créances douteuses. Les pertes de valeur connexes, s'il y a lieu, sont constatées dans l'état des résultats. Les recouvrements subséquents aux pertes de valeur de débiteurs sont crédités dans l'état des résultats.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2025.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Hôpital ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Hôpital gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. Il prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créditeurs et charges à payer sont généralement remboursables dans les 60 jours suivant la date de réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante de ce risque par rapport à 2025.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

17. Risques financiers et concentration du risque de crédit (suite) :

(c) Risque de marché

Le risque de marché se définit comme étant le risque que des variations des prix du marché, notamment les taux de change et les taux d'intérêt, puissent affecter les revenus de l'Hôpital ou la valeur de ses instruments financiers. La gestion du risque de marché a pour but de contrôler l'exposition à ce risque afin qu'elle se situe à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement du capital investi.

(d) Risque de taux d'intérêt

Le risque d'intérêt désigne le risque lié à la fluctuation de la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent l'Hôpital à un risque de taux d'intérêt de flux de trésorerie. L'Hôpital est exposé à ce risque du fait de la détention d'emprunts à terme et de swaps de taux d'intérêt.

L'Hôpital atténue ce risque au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) qui permettent d'échanger le taux variable inhérent aux emprunts contre un taux fixe (voir la note 10). Par conséquent, les variations des taux d'intérêt du marché ne devraient pas avoir d'incidence sur les opérations et les flux de trésorerie futurs liés aux emprunts à terme.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2025.

18. Programme d'éducation en matière de diabète

Le produit Soins aux patients – ministère de la Santé comprend un montant de 372 838 \$ (372 838 \$ en 2025) consacré au financement du programme d'éducation en matière de diabète. Les dépenses engagées pour ce programme ont totalisé 421 404 \$ (483 140 \$ en 2025), y compris un montant de 420 945 \$ (479 237 \$ en 2025) en salaires et de 459 \$ (3 903 \$ en 2025) en fournitures et articles divers. Le déficit de programme de 48 566 \$ (110 302 \$ en 2025) a été comblé à même le financement de base de l'Hôpital.

19. Équipe Santé Ontario

L'Hôpital est le détenteur désigné des fonds de mise en œuvre de l'équipe Santé Ontario du Grand Fleuve (« ESO GF »). À ce titre, l'Hôpital a touché une somme de 1 268 162 \$ au cours de l'exercice. Au 31 mars 2026, un montant de 1 155 105 \$ est constaté à la fois en produits et en charges dans l'état des résultats et 113 057 \$ est à remettre au ministère de la Santé.

HÔPITAL COMMUNAUTAIRE DE CORNWALL

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

20. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} avril 2022, l'Hôpital a adopté le chapitre SP 3280 des normes comptables pour le secteur public, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme traite de la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles, comme l'enlèvement de l'amiante dans les bâtiments détenus par l'Hôpital. Elle a été adoptée selon la méthode rétrospective modifiée à la date d'adoption. Selon cette méthode, les hypothèses utilisées pour estimer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'Hôpital sont appliquées à la date d'adoption de la norme.

Le 1^{er} avril 2022, l'Hôpital a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations pour des immeubles qu'il possède et qui contiennent de l'amiante. À l'origine, le bâtiment avait été obtenu dans le cadre de la fusion en décembre 2003 et le passif a été mesuré à la date de transfert au moment de la création du passif. La durée de vie utile prévue de l'immeuble était de 25 ans, et l'estimation n'a pas été modifiée depuis le transfert.

Le passif a été estimé à l'aide d'une technique d'actualisation fondée sur les flux de trésorerie futurs estimés. Ces flux ont été actualisés à un taux de 3,89 % (2025 - 4,01 %).

	2026	2025
	\$	\$
Solde d'ouverture	4 006 242	3 815 839
Réévaluation	180 138	(7 660)
Charges de désactualisation	148 113	198 063
	4 334 493	4 006 242